

# CAMIEG ÉLECTIONS À L'HORIZON 2021

Les élections des membres du Conseil d'Administration de la CAMIEG<sup>1</sup> auront lieu au mois de juin 2021. Point sur les évolutions obtenues par votre Fédération depuis 2015, année des dernières élections.



La CAMIEG, c'est votre Caisse d'Assurance Maladie, qui gère à la fois la part obligatoire et la part complémentaire de vos remboursements maladie. Elle vous couvre, que vous soyez salariés ou retraités des IEG<sup>2</sup>, en assurant une solidarité intergénérationnelle : les salariés cotisent pour le compte des retraités. Elle a été créée en 2007, sur des bases structurellement excédentaires.

## UN GAIN DE POUVOIR D'ACHAT

Depuis des années, les élus de l'Alliance CFE UNSA Énergies n'ont eu de cesse de revendiquer une baisse des cotisations prélevées sur les salaires et les pensions. Pourquoi ? Parce que conserver des excédents accumulés depuis des années n'avait aucun intérêt et augmenter les remboursements n'était plus possible du fait de la réglementation. Si un coup de pouce pertinent

### EN CHIFFRES

**409 M€**

c'est le montant des excédents cumulés au 31/12/2019

**76 M€**

c'est le montant de la « Contribution de Solidarité » en 2019, (1,39 % prélevée sur les salaires des actifs et reversée aux inactifs)

sera néanmoins donné sur l'optique, il était normal que les excédents soient rendus aux cotisants... C'est enfin acté, et c'est un peu de pouvoir d'achat qui sera redonné aux salariés et aux retraités des IEG à partir de 2021.

La diminution des taux de cotisations est prévue selon l'échéancier mentionné dans le tableau ci-dessous.

Mais, en parallèle, comme cela s'est produit en 2014, l'État va ponctionner 175 M€ au profit du régime général, bien évidemment sans autre contrepartie que sa prise de décision. Raison de plus pour ne plus cumuler d'excédents à l'avenir !

## UN VÉRITABLE PILOTAGE FINANCIER DU RÉGIME

L'Alliance CFE UNSA Énergies porte toujours des argumentaires réalistes et un discours de vérité auprès des décideurs du ministère de la Santé. À l'image de ce qui se fait dans les complémentaires santé collectives « classiques », notre objectif est de parvenir à mettre en œuvre un véritable pilotage financier du régime qui ne génère ni excédent, ni déficit, mais juste des réserves prudentes. Pour que, enfin, vous obteniez vos remboursements au meilleur coût !

|            | Taux actuel de cotisation 2020 | 2021   | 2022   | 2023   |
|------------|--------------------------------|--------|--------|--------|
| Patronales | 1,35 %                         | 1,01 % | 1,01 % | 1,28 % |
| Salariales | 0,72 %                         | 0,54 % | 0,54 % | 0,68 % |
| Solidarité | 1,39 %                         | 1,15 % | 1,15 % | 1,15 % |
| Retraités  | 2,36 %                         | 2,01 % | 2,01 % | 2,25 % |

1. CAMIEG : Caisse d'Assurance Maladie des salariés des IEG  
2. Industries Électriques et Gazières